

Monsieur le Préfet
Préfecture des Alpes Maritimes
147 bd du Mercantour
06200 NICE

Nice le 19 juillet 2023

Monsieur le Préfet,

Depuis le début de la semaine dernière, et principalement le mercredi, nous avons été alertés par des familles hébergées dans le cadre du 115 qui se sont vu signifier la fin prochaine de leur hébergement.

A ce jour, nous avons reçu plus de 80 ménages dans cette situation.

Nous souhaiterions vous faire part de notre étonnement au regard de cette situation :

- Parmi les personnes reçues, beaucoup de demandeurs d'asile, des personnes titulaires ou en attente d'un titre de séjour, des ménages français. **Personnes en situation régulière** qui devraient être hébergées soit par l'OFII, soit par le 115, soit dans le logement social ... ;
- **Un délai de prévenance extrêmement court, incompréhensible au regard de la situation des personnes.** Beaucoup de ménages ont été prévenus le 11, 12 , 13 juillet pour un départ le 14 juillet ;
Ces personnes ont été informées, d'une part, par l'hôtelier qui a reçu un mail de l'opérateur du 115 ALC, précisant le nom des personnes concernées, les dates de fin de prise en charge et le conseil d'avoir recours à la police si la personne se maintenait dans l'hébergement. D'autre part, certaines familles ont reçu directement les fins de prise en charge dans des délais inhabituellement très courts ;
- Des fins d'hébergement anticipées en contradiction avec une date précédemment annoncée.
- **Des familles extrêmement vulnérables** et qui répondent aux critères très restrictifs du 115 : femmes enceintes, enfants très jeunes (dont plusieurs de moins d'un an), personnes très malades, personnes hébergées suite à une décision du tribunal administratif ;
- Une période marquée par un **classement du département des Alpes-Maritimes en vigilance météorologique orange pour canicule** ;
- Une proposition de maintien en hébergement envoyée par l'opérateur du 115 à des demandeurs d'asile en cours de procédure s'ils formulaient une **demande d'aide au retour volontaire**.

Nous apprenons, par ailleurs, que d'autres ménages sont concernés par ces mesures (488 personnes).

Face à cette situation qui ne respecte pas l'accès aux droits des personnes et leur dignité, met en danger leur santé, nous vous demandons de prendre des mesures afin de garantir un accueil digne pour tous, et notamment pour les plus vulnérables :

- Un accueil inconditionnel des personnes à la rue dans le cadre du 115 en application de l'Article L345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles qui stipule : « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* », avec une prise en charge des personnes par l'OFII pour les publics relevant de sa responsabilité ;
- Pas de sortie sèche sans solution de substitution et sans accompagnement.

Nous vous demandons de décréter un moratoire sur le nombre de places d'hébergement disponibles dans le département afin d'ouvrir une réflexion partagée avec les collectivités et associations concernées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Associations signataires :

Secours Catholique,
La Cimade06,
Habitat et Citoyenneté,
Médecins du Monde,
Coviam,
Réseau Education sans Frontières 06,
Ligue des Droits de l'Homme-section de Nice,
Le Mouvement du Nid,
association MIR,
Emmaus Roya,
Roya Citoyenne,
Tous Citoyens,
La Pastorale des migrants du diocèse de Nice,
JRS Welcome 06
CIDFF